

Communiqué de presse

Paris, le 27 juin 2022

Le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) a tenu ce lundi 27 juin sa trente-troisième séance, sous la présidence de Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Le Haut Conseil a procédé à un examen des risques et des vulnérabilités affectant le secteur financier français, en s'appuyant sur le rapport semestriel d'évaluation des risques du système financier français (ERS), élaboré par la Banque de France et qui sera publié le 30 juin. L'environnement économique, sous l'effet de la forte progression des cours de matières premières, est marqué par des pressions inflationnistes, et un tassement des perspectives de croissance qui demeurent cependant positives. Dans ce contexte, la normalisation des politiques monétaires et du niveau des taux d'intérêt qui en découle dans la zone euro et dans le reste du monde constitue une évolution majeure de l'environnement financier français.

La remontée des taux d'intérêt de marché et les risques géopolitiques pèsent sur les marchés actions (- 13 % pour le S&P 500 et - 7 % pour le CAC 40 depuis la dernière séance du HCSF) et sur les rendements obligataires des entreprises européennes qui se tendent (+ 146 points de base pour les mieux notées, + 250 points de base pour la catégorie spéculative). Les marchés de cryptoactifs ont également fortement corrigé ces dernières semaines, y compris pour certains « *stablecoins* » dont les lacunes et les risques potentiels sont clairement apparus, soulignant l'intérêt d'un meilleur encadrement de ces actifs tel que prévu par le projet de règlement européen MiCA. Au total, depuis la précédente réunion du Haut Conseil, les risques pour la stabilité financière restent à un niveau élevé mais demeurent maîtrisés.

Le Haut Conseil estime que si l'inflation et la remontée des taux d'intérêt auront un impact différencié sur les ménages, les risques de solvabilité sont relativement faibles à ce stade en raison d'un marché du travail résilient et de la prévalence des crédits à taux fixe en France. Les conditions de financement des entreprises se sont renchériées et l'accès au marché obligataire s'est durci, en particulier pour les entreprises les moins bien notées, mais l'offre de crédit demeure robuste. La solidité des bilans en sortie de crise sanitaire devrait contribuer à la résilience du secteur bancaire. La dette publique reste soutenable. Pour leur part, les acteurs financiers doivent ajuster leur stratégie à de nouvelles conditions financières, leurs portefeuilles valorisés au prix du marché étant affectés. Néanmoins, la remontée des taux d'intérêt devrait être un facteur positif à moyen terme pour les banques, dont la situation de solvabilité et de liquidité est solide. Enfin, sans négliger la possibilité de réallocations au sein de l'assurance-vie ou vers d'autres placements, les assureurs, dont la situation de solvabilité et de liquidité est bonne, sont en mesure de faire face au changement de l'environnement financier.

Le Haut Conseil note que le crédit demeure robuste en France : le crédit bancaire aux entreprises (+ 5,5 % en glissement annuel en avril) ainsi que le crédit immobilier aux particuliers (+ 6,8 %) restent sur un rythme soutenu. Par ailleurs, la croissance des prix immobiliers demeure à des

niveaux élevés (+ 7,3 % en France au premier trimestre 2022), bien que plus contenue que dans les pays voisins (+ 9,6 % en moyenne dans la zone euro en 2021). Les niveaux de dette par rapport au PIB se stabilisent à des niveaux élevés par rapport aux autres pays européens : fin 2021, l'endettement des ménages représente 66 % du PIB et celui des SNF 83 %, contre respectivement 60 % et 64 % en zone euro.

Compte tenu des fortes incertitudes conjoncturelles et géopolitiques, et malgré un niveau de risques élevé, le HCSF a décidé de conserver le taux du CCyB à 0,5 %. Le Haut Conseil réexaminera cette décision lors de sa séance de septembre prochain. Il appelle les établissements à maintenir en tout état de cause un niveau suffisant de capital, afin de préserver leur capacité de financement de l'économie dans toutes les phases du cycle économique.

L'ACPR a informé le Haut Conseil de la mise en œuvre des mesures macroprudentielles actives. Le HCSF prend note de l'assainissement des pratiques d'octroi de crédit immobilier (décision D-HCSF-2021-7) : l'ensemble des établissements se conforment à la norme des 35 % maximum du taux d'effort et 25 ans de maturité, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Ils respectent également le ciblage sur les primo-accédants de la marge de flexibilité. Le Haut Conseil reste très vigilant sur le respect de la mesure, y compris l'utilisation de la marge de flexibilité. Le maintien de cette mesure garantit la robustesse de notre modèle de financement de l'habitat. Le suivi des expositions bancaires vis-à-vis des entreprises très endettées au sens de la mesure D-HCSF-2021-6 n'appelle pas de commentaire, aucun dépassement des seuils d'exposition n'étant constaté.